

# COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



## PREAVIS MUNICIPAL No 18/2015

**Concernant une demande de crédit de CHF 23'000.- TTC pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »**

Délégué municipal : M. Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. But

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à engager l'étude des mesures à prendre afin de sécuriser la falaise au lieu-dit « Les Pralies ».

### 2. Exposé des motifs

Le lieu-dit « Les Pralies » est situé sous des escarpements rocheux sur une longueur d'environ 280 m, au nord de la voie de chemin de fer. Lors de la réalisation des cartes des dangers naturels du canton de Vaud, cette zone a été reconnue comme étant dangereuse. Un danger réel de chutes de pierres et de gros blocs a été identifié.

Afin d'obtenir les subventions du canton et de la Confédération aux frais de sécurisation, un rapport sur l'analyse des dangers et des risques doit être établi selon la directive cantonale relative aux ouvrages de protection et autres mesures techniques, ainsi qu'une description des mesures envisagées. En cas d'acceptation du subventionnement, celui-ci se porterait à 70% des coûts imputables.

Un devis a été demandé au bureau d'ingénieurs qui avait déjà analysé la falaise « Sous-les-Roches ».

Analyse des documents existants, définition des objectifs de protection, étude de projet de protection et rapport final à l'intention de l'Autorité.

Coût de l'étude Karakas et Français:

Coût HT	CHF	19'925.00
Frais	CHF	1'000.00
TVA 8%	CHF	1'674.40
Divers, imprévus, arrondi	CHF	401.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>23'000.00</b>

### 3. Financement

Le coût de l'étude sera financé par la trésorerie courante.  
Il sera amorti sur une année.

### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité N° 18/2015,
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser une étude pour la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 23'000.- TTC
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante
- **d'amortir** ces investissements en une fois

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 octobre 2015

Au nom de la municipalité

La syndique  
  
Cornélia Gallay



La secrétaire  
  
Laurence Gilardi